



**Arrêté n° 2024 - 522**  
**AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Le Maire de la commune de MOREAC,**

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1,

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L.113-2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2007 réglementant l'occupation du domaine public,

Vu la demande présentée le 06 novembre 2024 par laquelle Madame Besnard Gwendoline, sollicite l'autorisation d'occuper les abords de l'angle de la rue du Bourgneuf et de la place de l'église en vue d'un étalage extérieur pour son futur commerce de fleuriste.

**ARRETE**

Article 1 : Madame Besnard Gwendoline, est autorisée à occuper les abords de l'angle de la rue du Bourgneuf et de la place de l'église en vue d'un étalage extérieur pour son futur commerce de fleuriste.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à partir du lundi 18 novembre 2024.

Article 3 : L'emplacement occupé devra être tenu par le permissionnaire en parfait état de propreté. Toute installation devra être mobile et disposée de façon à n'occasionner aucune dégradation à la voie publique. En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Moréac fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment sans indemnités, si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le permissionnaire ne se conforme pas aux conditions qui lui sont imposées.

Article 5 : Madame La directrice générale des services, le commandant de la Brigade de gendarmerie de Locminé, ainsi que les agents des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- . Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de LOCMINE
- . Madame La directrice générale des services
- . Monsieur Le responsable des services techniques
- . Madame Besnard Gwendoline

A Moréac, le 15.11.24  
Pour Le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Maurice POUILLAUDE

